Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260917-26_09_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR **N° 26-09-03**
COMMUNE DE TREGUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre 2026 à vingt heures 20 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, Valérie HELARY Maire, Bernard HELARY, Michel LE VOGUER, Catherine HANOT, Frédéric HERVIOU, Pierre MICHEL, Mélina BOURSE, Mathilde LE TIRANT, Virginie CLERC, Maxime BALLOUARD, Matthieu LAFFITTE, Virgine LACHIVER, Katell ROBIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Céline LE FORESTIER

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : Romain MORIN

A DONNE POUVOIR : Céline LE FORESTIER à Valérie HÉLARY

Secrétaire de séance : Mélina BOURSE

Nombre de membres en exercice :	***15***
Nombre de membres présents :	**13**
Nombre de membres votants :	**14**
Nombre de membres absents :	**2**
Nombre de membres exclus :	**0**

26-09-03 / / Adhésion à l'ALEC

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'**A**gence **L**ocale de l'**E**nergie et du **C**limat. Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, elle met en œuvre quatre missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les 3 intercommunalités de son territoire,
- La lutte contre la précarité énergétique en lien avec les partenaires et donneurs d'alerte présents sur son territoire d'actions
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP)
- L'appui aux acteurs et collectivités pour la définition, l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

La cotisation est fixée à **0,93** € par habitant et par an (avec une revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale INSEE en vigueur pour l'année n-1. Soit, pour notre commune, une cotisation de 0,93 € x 659 hab = **612,87 €.** La convention d'adhésion est signée pour une période de 4 ans.

Par cette cotisation, la commune soutien **l'ensemble des activités de l'ALEC** et la mise en œuvre de son projet associatif. Elle bénéficie, au titre de cette adhésion, de l'accompagnement dans le cadre de la mission CEP.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260917-26_09_03-DE

Le service de Conseil en Energie Partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre notamment par une bonne gestion de leurs consommations d'énergie de leur propre patrimoine :

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisés régulièrement, grâce à un suivi des factures
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores
- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique
- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Une équipe de conseillers et conseillères thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie *Partagé* ». Cette activité est cofinancée par les intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Energie et l'Ademe et la Région Bretagne (pour les créations de poste).
La mission CEP, si elle sert le projet associatif de l'ALEC, permet également à la commune de faire des économies. En effet, l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP auprès des communes adhérentes est évaluée à 3,63€/hab/an, et le potentiel s'élève à près de 6,40€/hab/an.
Ainsi, en adhérant à l'ALEC et à son projet associatif, la commune bénéficiera d'informations lui permettant d'optimiser la gestion de son patrimoine. L'adhésion se matérialise par une convention d'adhésion d'une durée de 4 ans (2027-2030).

La commune doit également nommer le mandat de l'élu(e) référent(e) à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui la représentera dans les instances de l'association (Assemblée générale, Comité de pilotage du CEP…). Cet(te) élu(e) sera l'interlocuteur privilégié des élus et salariés de l'ALEC

Ouï l'exposé de Madame Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité.

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'ALEC présentée ci-dessus
ACCEPTE de verser la cotisation annuelle fixée à 0,93 € par habitant et par an, soit 612,87 € (avec une revalorisation de 1,5% chaque année)
DESIGNE Madame Valérie HÉLARY comme représentant la commune au sein de l'ALEC et interlocutrice privilégiée de l'ALEC
MANDATE Madame Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Valérie HÉLARY

